

**Marché public de Services - exploitation des installations thermiques des
bâtiments communaux - avenant n° 4 au marché n° 10.354**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 18 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la question n°43), M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n°5 à la question n°45), M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°11 à la question n°45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme LETEISSIER Véronique, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°10).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. François LEFEBVRE, Mme LETEISSIER Véronique à M. BUSSY Florent, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme ORTILLON Ghislaine à M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°10)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié, pour une durée de 10 ans, un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à la Société Dalkia, dont le siège est situé 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59875 Saint-André Les Lille.

Ce marché a déjà fait l'objet trois avenants :

- avenant n° 1 en date du 29/12/2011, relatif au transfert partiel du marché à Dieppe-Maritime dans le cadre du transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- avenant n° 2 en date du 17/10/2012 et avenant n° 3 en date du 26/02/2014, ayant notamment pour objet la mise à jour de la liste des installations exploitées dans le cadre du marché ainsi que la prise en compte des travaux réalisés par la Ville de Dieppe et des modifications d'horaires de chauffe.

Au regard de l'évolution du patrimoine bâti de la Ville de Dieppe et de son occupation, il convient à nouveau d'actualiser les caractéristiques du marché.

Le présent avenant a donc pour objet de :

- prendre en considération l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments suite à la réalisation de travaux de remplacement de menuiseries et d'isolation par la Ville de Dieppe,
- modifier les horaires de chauffe, notamment en lien avec la réforme des rythmes scolaires,

Cet avenant prévoit également :

- la prise en charge par Dalkia de la maintenance des ballons électriques et des analyses « Légionelle » dans les bâtiments ERP,
- la modification des révisions de prix dans la perspective de la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz.

L'avenant n° 4 entraîne une augmentation de 40 879,20 € TTC sur la durée totale du marché, ce qui représente une augmentation de 0,66 % par rapport au montant du marché de base. Toutefois, l'incidence financière cumulée des quatre avenants est négative ; elle représente une diminution de 0,75 % du montant sur la durée totale du marché.

Vu :

- le code des marchés (procédure d'appel d'offres ouvert),
- le marché n° 10.354 en date du 19/11/2010 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, signé conformément à la délibération n° 19 du 23/09/2010,
- l'avenant n°1 en date du 29/12/2011, signé conformément à la délibération n° 15 du 15/12/2011,

- l'avenant n°2 en date du 17/10/2012, signé conformément à la délibération n° 13 du 27/09/2012,
- l'avenant n° 3 en date du 26/02/2014, signé conformément à la délibération n° 17 du 22/01/2014,

Considérant les avis des commissions n° 1 et 3 en date du 17 mars 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au marché n° 10.354.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--